

# AU MOINS 5 INCULPÉS dans l'affaire Milquet

► Un ancien juge d'instruction, le conseiller Matthieu Dehaene, reprend le dossier des cabinettards de Joëlle Milquet

► L'ancienne ministre Milquet n'est pas la seule. Selon nos informations, ils sont au moins quatre et probablement cinq collaborateurs et anciens membres de son cabinet à être inculpés avec Joëlle

Milquet de "prise illégale d'intérêt" dans le dossier de certains emplois du cabinet fédéral de l'Intérieur et de l'Égalité des chances en 2014. L'un d'eux est l'ancien secrétaire de cabinet de M<sup>me</sup> Milquet.

**AU TOTAL, LE** conseiller de cour d'appel Frédéric Lugentz a inculpé cinq à six personnes, y compris l'ancienne ministre. Tous avaient été auditionnés le samedi 26 mars et le lundi suivant, celui de Pâ-

ques. À l'instar de la ministre, tous ont été inculpés par lettre.

Enfin, le conseiller Lugentz ayant entre-temps été nommé à la cour de cassation, c'est son collègue Matthieu Dehaene qui hérite de l'affaire Milquet, qu'il poursuivra jusqu'au règlement de procédure devant la chambre des mises en accusation de Bruxelles. Ancien juge d'instruction à Bruxelles, Matthieu Dehaene n'a été nommé à la cour d'appel que ce 3 avril, donc après que son prédécesseur a procédé aux cinq à six mises en inculpation.

L'instruction se poursuivra dans la discrétion la plus rigoureuse. Ainsi la porte-parole du parquet général Liliane Briers, interrogée par la DH, n'a pu répondre qu'à une seule de nos questions : "Je suis autorisée à vous confirmer qu'après le départ de M<sup>r</sup> Lugentz, le dossier est repris par le conseiller M<sup>r</sup> Dehaene. Ce sera tout. M<sup>r</sup> Dehaene ne m'autorise

pas à répondre à vos autres questions."

Début 2014, huit personnes avaient été pressenties pour être engagées par M<sup>me</sup> Milquet par son cabinet en vue des élections du 25 mai. Cinq, tous bruxellois, impliqués dans la politique au niveau local, avaient accepté. Ils étaient chargés d'organiser ou repérer des événements où la candidate cdH pourrait rencontrer un maximum d'électeurs potentiels dans des communes comme Molenbeek, Anderlecht, Bruxelles-Ville ou Saint-Josse. Comme preuves, il y a, dans le dossier Milquet, quantité de SMS et d'e-mails explicites.

**INCULPÉS AU MÊME** titre que l'ancienne ministre, les anciens membres de son cabinet risquent, selon l'article 245 du code pénal, un à 5 ans d'emprisonnement et/ou de 100 à 50.000 euros.

Un des cabinettards inculpés a rejoint le privé. Un autre a retrouvé un poste dans un autre cabinet, un autre encore dans une administration publique.

Gilbert Dupont

L'un des inculpés est l'ancien secrétaire de cabinet de Joëlle Milquet